

CHARCUTAGE ELECTORAL

En Mars 2019, auront lieu les prochaines élections de vos délégués.

Les nouvelles lois Macron vont bouleverser le paysage syndical en réduisant drastiquement les moyens légaux accordés aux syndicats. La direction d'Air France profite évidemment de ces nouvelles lois pour faire baisser le futur nombre d'élus qui sont définis dans 2 accords : le **Protocole Pré-électoral** et l'**accord CSE**.

Après des pseudos « négociations », ces 2 accords viennent d'être signés par une majorité de syndicats représentatifs : CGC, CFDT, FO, UNSA, SNPL. Suffisant pour les valider.

La perte de moyens va être drastique, surtout à la Maintenance et au Passage Orly/Escales, les deux secteurs les plus revendicatifs avec une forte représentativité de Sud Aérien (pour la maintenance) et de la CGT (Orly et escales).

	Nb actuel de délégués	Nb de délégués en Mars 2019 (CSE+RP)	Différence
Passage Orly / Escales	152	58	-62%
Industriel / DGI	142	69	-51%
Siège Roissy	110	65	-41%
Informatique	54	34	-37%
Passage HUB ROISSY	89	63	-29%
Cargo	33	28	-15%
PNT / PNC	149	161	+8%

Cette baisse d'élus à la Maintenance ne laisse rien présager de bon pour l'avenir de la DGI, qui sort à peine d'une tentative de filialisation. En 2019, il y aura moitié moins d'élus pour vous défendre et vous représenter. C'est une attaque flagrante contre notre syndicat Sud Aérien, qui a été en première ligne pour défendre l'intérêt des salariés (lutte contre la filialisation de la DGI, lutte contre le plan B, grèves NAO intersyndicales, défenses individuelles, redressement du CE Industriel, ...).

Quant au Passage Orly/Provinces, la direction pourra intensifier ses attaques sur le court courrier (fermeture de ligne, d'escales, sous-effectif,...).

Evidemment, ni Sud Aérien, ni la CGT n'ont signé ces accords de régression sociale.

En Mars 2019, votre vote sera plus que jamais déterminant pour assurer aux syndicats combattifs des moyens suffisants pour vous défendre.